



Placement de ma fille pour un conflit parental

Par **mafillemabataille**, le **26/03/2018** à **23:58**

Bonjour ma fille de 11 ans à été placée abusivement il y a 15 mois maintenant pour une séparation violente avec le papa ou j ai terminé en coma.ma fille et moi allions mieux et pendant une année nous avons recommencer à vivre.

Et puis un jour informations préoccupante du CMP avec enquête et voici que ma fille m'a été enlevée à l école à 11h 30 sans à savoir pourquoi.

A ce jour elle est au SAFA SPRENE de merville.je la vois mais pas assez.rien ne bouge ni aucune communication avec les référents. La fin est prévue devant là JPE fin juin.j'ai pas une bonne avocate.j en cherche un qui a la conviction et les arguments pour nous sortir du cauchemar de notre vie.

Nous sommes attachés au barreau de dunkerqye.

Aidez nous a trouver un avocat spécialisé dans ce type de affaire nous vous en supplions.

Une mère et sa fille au bout du bout qui en a marre de se battre contre des vices de procédures.

Par **jodelariege**, le **27/03/2018** à **08:56**

bonjour vous êtes sur un site de conseils juridiques et personne ne peut vous donner l'adresse d'un avocat.

le champ d'application de la Sprene est celui de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse

de ce fait un juge des enfants a ordonné le placement de votre enfant ,estimant au vu du rapport des services sociaux qu'elle était en danger chez vous

il vous appartient ,avec l'aide d'un avocat ,de prouver que votre enfant n'est pas ou n'est plus en danger chez vous...

le fait que la violence ait abouti à un coma pour vous a certainement inquiété la justice...la prochaine fois sera peut être la mort car une femme meurt sous les coups de son compagnon tous les 3 jours ... certains enfants aussi...